

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIER.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 20 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, etc.) and times for various routes.

Bulletin politique.

Étampes, vendredi 6 juillet.

En ce temps de ténèbres politiques, il est bon de chercher à s'éclairer, et l'on ne saurait mieux s'adresser qu'au Soleil pour avoir un peu de lumière.

Voyez plutôt ce que dit le Soleil des conséquences de l'acte conservateur du 16 mai et des nouvelles élections qui auront lieu.

« Les bonapartistes, en se présentant aux élections, vont déclarer qu'ils soutiendront le Maréchal jusqu'en 1880, mais qu'à cette époque, si la chose est possible, ils rétabliront l'empire.

« Rien n'empêche les royalistes de déclarer de leur côté qu'ils soutiendront le Maréchal jusqu'en 1880, mais qu'à cette époque, si la chose est possible, ils rétabliront la monarchie.

Le Soleil, journal orléaniste, ajoute : « Nous sommes de ceux qui ont approuvé le démarche du 5 août, depuis nous ne l'avons jamais regrettée (c'est-à-dire la fusion avec les légitimistes).

« Quoi qu'il advienne, nous sommes convaincus que tôt ou tard, cette démarche portera ses fruits.

« Quand nous parlons de monarchie, il n'est, il ne peut être question que de la monarchie héréditaire et traditionnelle.

Ce sont les usurpateurs, conservateurs d'aujourd'hui, qui accusent les républicains d'être radicaux. Et ce sont eux qui ne veulent conserver le Maréchal que jusqu'en 1880. A cette époque, chacun fera ce qu'il pourra pour obtenir le gouvernement de ses préférences.

Et pour l'avenir : élections législatives avec candidatures officielles, pression administrative, lutte ouverte

entre le gouvernement et le pays. L'agitation politique jusque dans la moindre commune, les esprits inquiets, excités, les affaires subissant le contre-coup de toutes ces agitations.

Puis, les élections terminées, les vaincus mécontents, les légitimistes, les orléanistes battus par les bonapartistes, joués par eux, conspirant à leur tour, leur disputant le pouvoir, remuant, s'agitant jusqu'en 1880, pour, à cette époque, être en mesure de triompher.

Et alors, en 1880, libre carrière entre tous les prétendants. Et ne croyez pas que cette perspective soit seulement l'opinion d'un journal conservateur; c'est aussi l'opinion du Gouvernement. M. de Fourtou, dans la circulaire qu'il vient d'adresser aux préfets, déclare que son programme n'implique pour personne le désaveu d'aucune conviction, mais ferme, jusqu'en 1880, l'arène aux compétitions rivales.

Comment oser dire qu'on ferme l'arène aux compétitions rivales, quand on bannit les députés, quand on ouvre une lutte électorale dans laquelle les bonapartistes, les légitimistes, les orléanistes et les républicains vont se disputer les sièges à l'assemblée? Ah! singuliers conservateurs que ceux qui mettent tout en question.

Les vrais conservateurs, ce sont les républicains; le pays le sait bien aujourd'hui; eux seuls formaient une majorité suffisante pour assurer la stabilité. On ne les accusera pas d'avoir mis la main dans le coup d'Etat parlementaire du 16 mai, d'avoir suspendu le cours régulier du gouvernement. Avec eux la République se développait pacifiquement, le commerce et l'industrie florissaient jusqu'en 1880. Et après cette date, nous avions un gouvernement bien définitivement établi, respecté au dedans et au dehors. Qui donc peut nier que si l'on avait donné le moindre appui à la République, la France n'aurait pas été pacifiée? Supposez un instant qu'on eût employé à affirmer, à consolider la République le quart des forces qu'on emploie aujourd'hui pour la détruire, nous aurions eu un gouvernement inébranlable, nous aurions eu de longues années de paix et de prospérité.

Nous ne pensons pas, comme le dit M. de Fourtou dans sa circulaire, que la majorité parlementaire était chaque jour dominée davantage par les éléments les plus avancés du parti radical et qu'elle entraînait la France à sa désorganisation politique et sociale.

Dans chaque arrondissement, on connaît son député,

guettait au passage, s'était arrêté pour lui dire adieu.

— Monsieur Perrin, lui avait-elle dit, je quitte aujourd'hui cette maison.

— Ah! murmura le pauvre garçon dont le cœur se serra douloureusement.

— Oui, le ciel m'a envoyée une généreuse protectrice, — elle ne parlait pas du protecteur, son amour naissant avait déjà ses pudiques hypocrisies; — on va me faire apprendre un état.

— Et cela vous rend bien heureuse, mademoiselle, reprit Perrin d'une voix étranglée.

— Oh! oui, bien heureuse!

Puis, sans faire attention à l'émotion de son voisin, elle ajouta :

— Oui, je quitte la maison, et, Dieu aidant, j'espère bien ne jamais y revenir.

— Jamais, mademoiselle?

— Jamais, je n'y connais personne.

— Personne?...

— Personne... que vous.

— Oh! moi, je ne compte pas...

— Mais je voudrais disposer de mon petit mobilier en faveur de quelque malheureux... voulez-vous vous charger?...

— De trouver quelqu'un qui l'accepte?... Oui, mademoiselle! oui, et ce quelqu'un est tout trouvé... et ce quelqu'un sera bien heureux.

— Eh bien, voici ma clef, je vais avertir le portier, payer le demi-terme, et tout sera dit.

— Et vous ne voulez pas savoir?...

— A qui vous remettrez mes meubles?

— Oui!

et on ne fera jamais accroire aux électeurs qu'ils ont choisi des hommes voulant la désorganisation politique et sociale. Aussi, quelle que soit la pression administrative, on n'arrivera jamais à ce résultat de faire passer la majorité républicaine pour radicale.

Nous connaissons la très-grande majorité des députés et des sénateurs qui ont protesté contre l'acte du 16 mai, et nous affirmons que ce sont gens fort honorables, très-conservateurs, nullement disposés à désorganiser la société. Nous dirons même qu'eux seuls, de tous les partis, n'auraient pas mieux demandé de conserver encore en 1880 le Maréchal. Aussi nous sommes convaincus que les 363 députés que le gouvernement a renvoyés devant le pays, reviendront reprendre leur place à l'Assemblée Nationale.

Ce faisant les électeurs, amis de la paix, du travail, de la liberté et de la justice, se montreront vraiment patriotes. Ils forceront le gouvernement à rentrer dans la voie parlementaire, et mettront la France à l'abri de bien des troubles et peut-être de bien des désastres, car c'est essentiellement à ses députés que la France a remis la garde de ses plus chers intérêts, et lorsqu'ils reviendront à la Chambre, le pays pourra mieux que jamais compter sur eux pour les défendre. Ces députés aideront à maintenir le respect des lois et du régime parlementaire, mission qui leur aura été confiée et qu'ils rempliront jusqu'au bout.

Bulletin de la guerre.

En Europe. — Le gros des forces russes a franchi le Danube le 27 au matin, au village de Petrotchani, entre Sistova et Roustchouk. Les Russes ont rencontré une assez vive résistance de la part des Turcs, et certainement les Turcs ont été surpris, n'ayant pas eu la précaution d'occuper une île boisée à l'abri de laquelle les Russes ont fait tous leurs préparatifs, tandis que le canon tonnait ailleurs.

Il paraît que le grand-duc Nicolas (le fils, probablement), était sur le premier radeau. Un pont doit être achevé aujourd'hui entre Simnizza et Sistova. Plus de 100,000 Russes sont entrés en Bulgarie; le passage continue. Cette armée s'est déjà partagée en deux corps, dont une partie se dirige sur Nicopol, probablement avec l'intention, après s'être emparé de cette place, de marcher sur Sofia où les Turcs n'ont que 40,000 hommes environ. L'autre moitié se dirige sur Roustchouk.

Le mouvement des Russes du côté de Nicopol et de Roustchouk a donc simplement pour but d'empêcher toute surprise et d'assurer une zone libre pour le passage de nouvelles troupes et les convois de vivres et de munitions.

Widdin et Nicopol étant d'un côté réduits à l'impuis-

— A quoi bon?... Allons, adieu, monsieur Perrin.

Et elle tendit sa main au frappeur. Celui-ci la saisit avidement et la pressa convulsivement dans les siennes.

La jeune fille poussa un petit cri de douleur; c'est que l'hérule, dans son transport, avait serré ses doigts délicats avec autant de force que s'il avait tenu une barre de fer. Il ouvrit en palissant sa tenaille et balbutia une excuse.

— Ce n'est rien, dit Lise en secouant sa main mignonne et légère. Elle descendit rapidement les cinq étages sans même retourner la tête pour voir encore une fois celui dont elle emportait le cœur.

Elle était déjà loin que Perrin était encore là immobile, regardant sa main ouverte comme pour y chercher l'empreinte de celle de la jeune fille.

On l'a sans doute deviné : le malheureux qui allait devenir propriétaire du mobilier de Chiffonnette, celui qui devait se trouver si heureux de ce don, c'était Perrin lui-même. Ce n'était pas que la pensée de frustrer un vrai pauvre de cette petite aubaine lui fût venue. Mais, par cet innocent mensonge, il devenait possesseur de ce qui avait appartenu à l'objet de son culte.

Il lui semblait qu'en buvant dans la verre où elle avait bu, en s'asseyant sur les sièges où elle s'était assise, il allait vivre de sa vie. Seulement, pour pouvoir jouir sans remords de ces objets qui seraient pour lui des reliques bénies, il s'imposa une retenue de un franc par jour pendant un mois sur son salaire, retenue qu'il déposa régulièrement pendant quatre semaines dans le tronc des pauvres de l'église voisine.

Lise avait dit : « Je veux laisser mon mobilier aux pauvres, mon mobilier tout entier. » Cependant, en de-

sance, de l'autre les Turcs de Roustchouk paralysés par la présence d'un corps d'armée, il reste aux Russes une large route pour marcher droit vers les Balkans.

La situation des Turcs, dans ces conditions, est tellement critique qu'ils se risqueront difficilement à livrer bataille en-deçà des Balkans.

Les troupes que le commandant en chef turc pourrait réunir pour s'opposer à une marche des Russes, sont les 60,000 hommes massés autour de Choumla, les 30,000 de Widdin et les 10,000 de Sofia. Mais ces deux corps sont éloignés de 25 milles géographiques et ne peuvent coopérer à un mouvement rapide.

Abd-ul-Kérim ne pourrait donc, pour se précipiter sur l'ennemi avant qu'il ait amené toutes ses forces en Bulgarie, concentrer qu'environ 70,000 hommes, puisqu'il lui faut au moins 23,000 hommes à Roustchouk et à Choumla. De plus, s'il était battu, les Balkans seraient ouverts, parce que l'armée turque est trop mal organisée pour pouvoir se reformer. Il est donc probable que le serdar-ekrem suivra une tactique purement défensive.

Quant aux Russes, ils attaquent le quadrilatère avec les forces qui ont envahi la Dobroucha et ils le tournent avec celles qui passent à Simnizza; la manœuvre est bien conçue.

En Asie. — Malgré ce que disent toutes les dépêches, il semble que ni les Turcs ni les Russes ne remportent de grands succès en Arménie. Le centre des Russes a été refoulé à Zewin. L'aile gauche, en revanche, s'épuise en combats sans résultat appréciable.

Les Turcs défendent toujours les défilés de Deli-Baba. Le siège de Kars, dirigé par le grand-duc Michel en personne, continue. Batoum n'est ni pris, ni dégagé.

Les dépêches de source turque ou hongroise nous annoncent que les Russes ont été battus sur toute la ligne, en Arménie. L'aile gauche aurait éprouvé de grandes pertes, à Alachguert, près de Toprak-Kalé, et aurait battu en retraite sur Bayazid assiégé par des Kurdes dix fois supérieurs en nombre à la garnison.

Le centre, à Zewin, aurait également été battu. Le général Loris-Melikoff se replierait sur Kars; le siège de cette ville, dont, selon les Russes, deux forts auraient été enlevés il y a quelques jours, serait même levé.

Dervisch-Pacha, à Batoum, aurait remporté de tels succès qu'il serait en état de reprendre l'offensive, qu'il marcherait sur Poti et aurait déjà pénétré sur le territoire russe.

Enfin, auprès de Soukoum-Kalé, les Russes auraient éprouvé une défaite sensible.

Mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

Voici ce que nous lisons dans le Journal officiel sur la revue de dimanche, passée par le Maréchal.

« Dès deux heures et demie, toutes les troupes étaient rangées dans l'ordre indiqué.

hors de quelques effets, elle avait encore emporté deux objets : le christ qui pendait au-dessus de son lit, et une petite boîte de saphin fermant à clef et qu'elle tenait à côté de son cœur.

Que contenait cette boîte à laquelle elle tenait tant? L'ordonnance que lui avait remise le docteur dans la rue d'Argenteuil.

Elle aussi avait sa relique d'amour.

Si Chiffonnette avait dit adieu à Perrin avec l'intention de ne plus revenir dans la maison qu'elle quittait, et par conséquent avec la pensée qu'elle ne reverrait plus le frappeur, pensée qui ne l'attristait en rien, Perrin, de son côté, n'avait pas dit adieu à Chiffonnette. Vivre loin d'elle était pour lui impossible, et pendant un mois il chercha un moyen de se rapprocher de Lise, de la voir, et de la voir souvent.

D'abord, il déménagea et vint se loger dans les environs du magasin où travaillait la jeune fille, magasin dont il s'était procuré l'adresse en épiant et en guettant.

Mais cela ne suffisait pas. Son travail, en le retenant loin de son domicile, rendait à peu près sa mesure inutile. Or, il devait travailler pour vivre. Il lui fallait donc un métier qui lui permit de ne pas s'éloigner. A force de se creuser le cerveau, il lui vint une idée : celle de se faire commissionnaire et d'établir sa station à quelques pas du magasin de Lise.

Sans plus de retard, il songea à mettre ce projet à exécution, et deux mois après le départ de la jeune fille, il s'installait comme portefaix à l'angle d'une rue faisant presque face à la maison où travaillait et où demeurerait l'apprentie lingère.

Lise ne sortait jamais. Le dimanche seulement, elle

Feuilleton de l'Abbeille

DU 7 JUILLET 1877.

CHIFFONNETTE

LA JOLIE

HISTOIRE RECUEILLIE DANS LA RUE.

Lise respira et les couleurs revinrent à ses joues.

Des mois se passèrent ainsi; des mois de bonheur pour la tendre enfant qui sentait chaque jour ses sentiments pour sir George se développer dans son cœur.

Et comme elle vénait M^{me} Elburne! de quelles caresses, de quels soins attentifs elle l'entourait!

Que devenait pendant ce temps, — temps de bonheur pour Lise, — l'amoureux frappeur? Hélas! le pauvre Perrin souffrait. Quoi qu'il fit pour rendre le calme à son âme, bien qu'il fût profondément convaincu de l'innocence de l'ex-chiffonnière, le malheureux était toujours tourmenté par la jalousie, et, tout en rendant justice aux charitables intentions des bienfaiteurs de la jeune fille, il lui prenait parfois des accès de haine contre le docteur.

Les instincts d'amoureux sans espoir lui faisaient pressentir un rival.

Cependant une grande joie, un grand bonheur lui étaient venus. Le jour de son départ, Chiffonnette qu'il

« A trois heures moins un quart, le maréchal est monté à cheval au rond-point de Bagatelle. Son arrivée a été saluée par une salve de vingt-et-un coups de canon.

« Après être passé rapidement devant le front des troupes, le maréchal a ordonné le défilé, qui a commencé immédiatement.

« Ce défilé s'est exécuté dans un ordre parfait; la tenue des troupes était excellente.

« A quatre heures et demie, la revue était terminée, et les corps regagnaient leurs cantonnements respectifs.

« Le maréchal est rentré à cheval à l'Elysée. »

A la suite de la revue de dimanche, M. le maréchal de Mac-Mahon a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant :

Soldats,

Je suis satisfait de votre tenue et de la régularité des mouvements que vous venez d'exécuter. Je connaissais d'ailleurs, par les rapports de vos chefs, le zèle et l'entrain que vous apportez dans tous les détails du service.

Où, vous comprenez vos devoirs; vous sentez que le pays vous a remis la garde de ses plus chers intérêts. En toute occasion, je compte sur vous pour les défendre. Vous m'aidez, j'en suis certain, à maintenir le respect de l'autorité et des lois dans l'exercice de la mission qui m'a été confiée, et que je remplirai jusqu'au bout.

Paris, 1^{er} juillet 1877.

Le Président de la République,
Maréchal de MAC-MAHON, duc de MAGENTA.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 4 juillet 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— DRAY Eléonore-François, 20 ans, berger, demeurant à Frémécourt (Seine-et-Oise); 3 mois de prison, pour vol.

— LELUC Louis-Amédée-Arsène, 38 ans, journalier à Dourdan; 4 mois de prison, 46 fr. d'amende, pour outrage, et 5 fr. d'amende pour ivresse sur la voie publique.

— PETIT Auguste, 51 ans, journalier à Etampes; 30 fr. d'amende; — PESCAGLINI Auguste, 46 ans, mouleur en plâtre à Etampes; 46 fr. d'amende et solidairement aux dépens, pour pêche pendant la nuit à l'aide d'engin prohibé.

— ROBERT François-Alexandre, cultivateur à Morigny; — MOIGNEU Jean-Baptiste-Augustin, vétérinaire à Etampes; prévenus d'avoir fait traiter et traité un cheval soupçonné d'être atteint de la morve, renvoyés des fins de la poursuite sans dépens.

Musée d'Etampes.

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission du 4 juin dernier.

DONS NOUVEAUX :

Méridienne en vieille faïence, offerte par M. Darrenne, conseiller municipal

Jeton Louis XIV, donné par M. Leboucher, boulanger à Etampes.

Biscaten en fer de 32 millimètres de diamètre, trouvé dans les gravois provenant du puits de Guinette. Don de M. Dupere, gardien du bois de Guinette.

Six cartons d'insectes nuisibles et utiles, présentés par M. Maxime Legrand au nom de M. Victor Roland, de Paris.

Croquis coté d'un dolmen de Janville, près Lardy (Seine-et-Oise), dessiné et offert par M. Blavet, conseiller municipal.

* * Le 2^e bataillon du 90^e de ligne, à l'effectif de 42 officiers, 268 hommes et 3 chevaux partant d'Arpajon, arrivera à Etampes le 4 juillet, et se dirigera sur Angerville le lendemain 11.

Ce même jour 11 juillet, l'état-major et le troisième bataillon du même régiment, fort de 47 officiers, 337 hommes et 4 chevaux, arrivera à Etampes et en repartira le lendemain.

* * Demain 8 juillet, à quatre heures et demie de l'après-midi, la Fanfare municipale se fera entendre dans l'Housche-Saint-Martin, emplacement habituel de la fête.

accompagnait la maîtresse de l'établissement à la messe, puis, à une heure, M^{me} Elburne ou sa bonne venait prendre la jeune fille et l'on passait la journée ensemble, journée heureuse impatiemment attendue par Lise et par le docteur dont les allures respectueuses ne se démentaient pas, mais qui, sans qu'il voulût se l'avouer, avait dans son cœur le germe d'un amour d'autant plus sérieux qu'il était venu lentement en commençant par la compassion et l'estime.

Pendant les mois se passèrent et l'hiver arriva. Tout naturellement, il ne fut plus question de départ, si ce n'est pour arrêter qu'il n'aurait lieu qu'après la mauvaise saison.

Le jour où cette décision avait été prise par le docteur fut un jour de fête pour Lise. La fillette ne chercha pas même à dissimuler sa joie. Quant à sir Elburne, il fut plus tendre, plus empressé que jamais avec sa mère, qui n'avait fait aucune objection à cet ajournement.

C'est que la digne femme ne s'inquiétait que d'une chose : être avec son fils. Que lui importait le lieu où elle dut vivre si son fils y vivait avec elle...

VII

RUSE DE GUERRE

Tout le monde était donc heureux. Lise devenait une excellente ouvrière en même temps que son intelligence, cultivée par M^{me} Elburne, prenait chaque jour plus de développement.

Ses dispositions pour les arts, ses aspirations pour le beau étaient telles que M^{me} Elburne s'en inquiéta.

SAINT-HILAIRE. — Le sieur Eugène Engaigne s'est pendu dans son domicile, le 21 juin. Sa femme l'avait laissé en état d'ivresse, comme à son ordinaire.

Plusieurs fois, il avait voulu se pendre ou s'asphyxier. Il était âgé de cinquante-neuf ans.

DOURDAN. — Un de ces jours derniers le sieur Ollivier, d'Aleur (Eure-et-Loir), ayant acheté un cheval, voulut le monter immédiatement. A la sortie de la ville, il a été renversé et a été relevé dans un état désespéré.

Transporté chez le sieur Racary, marchand de vins, il y a succombé à une heure du matin.

Le sieur Ollivier était âgé de soixante-dix-neuf ans.

Circulaire collective adressée aux électeurs de Seine-et-Oise par les Sénateurs et anciens Députés de notre département.

Versailles, le 4 juillet 1877.

CHERS CONCITOYENS,

La France, calme, prospère et confiante avant le 16 mai, a été atteinte dans tous les biens dont elle jouissait. Le travail national a vu diminuer le champ ouvert à sa féconde activité; la conscience publique s'est sentie menacée dans ses plus chères convictions.

D'où est venue cette épreuve douloureuse et inattendue?

Comment finira-t-elle?

Vos représentants, ceux que vous avez honorés de votre confiance, auxquels vous avez, à des dates et à des titres divers, donné mandat de défendre vos opinions, vos intérêts et vos droits dans les assemblées politiques de la France, ont le devoir de vous le dire. Tous ensemble, ils s'adressent à vous; car en face des entreprises dirigées contre la République et la liberté, ils se sont des le premier jour unis dans un accord étroit de vues, de langage et d'action.

Le ministère conservateur et républicain dont M. Jules Simon était le chef respecté, n'a été renversé ni par le Sénat ni par la Chambre des députés. Il a été congédié par un acte personnel de M. le Président de la République.

Ne pouvant supporter ni la discussion ni le contrôle, le cabinet nouveau que préside le duc de Broglie, a obtenu de M. le Président de la République un décret qui l'a autorisé à proroger la Chambre des députés, et du Sénat, un avis qui lui a permis de la dissoudre.

Cette Chambre, image fidèle du pays, qui l'avait élue le 20 février 1876, voulait le maintien de l'ordre, l'application des lois, la pratique loyale du gouvernement parlementaire, le respect de la liberté de conscience et la paix.

Gardiennes des véritables traditions de 1789, elle entendait maintenir la liberté politique et l'égalité civile; elle demandait que les empiétements de l'Eglise sur les droits de l'Etat fussent contenus et réprimés.

Dans la République, à laquelle l'attachaient des convictions réfléchies et dont elle poursuivait le développement avec une prudente lenteur, elle voyait la seule garantie des droits de la nation et de la sécurité des particuliers. C'était de son affermissement qu'elle attendait le relèvement pacifique de la France mutilée et abaissée par les fautes politiques et militaires du régime impérial.

Respectueuse des lois du Président de la République et du Sénat, elle n'avait, par aucune délibération ni par aucun vote, fourni contre elle de motifs à un reproche que l'opinion publique put ratifier.

Elle a été dissoute, parce que M. le duc de Broglie et ses collègues se sont imaginé qu'en la brisant, ils frapperaient du même coup les intérêts, les idées et les aspirations qu'elle représentait, et qu'en l'atteignant ils feraient reculer la démocratie française.

Mais le jour où la parole devra être rendue à la France ne saurait être indéfiniment reculé. Attendez-le avec confiance. Lorsque le suffrage universel aura prononcé, il faudra bien que chacun s'incline devant sa décision souveraine. Son arrêt n'est pas douteux. Entre le gouvernement personnel et le gouvernement de la nation par elle-même, entre l'ordre et la stabilité assurés par les institutions républicaines et les maux qu'entraîneraient des révolutions nouvelles, entre la société moderne et les prétentions ultramontaines, entre une organisation politique tournée tout entière vers le maintien de la paix et un régime qui ferait de la guerre une perpétuelle tentation pour le pouvoir, le choix de la France est déjà fait.

Elle dira comme le président Grévy : « que la Chambre qui vient de finir n'a pas cessé un seul jour, dans sa trop courte carrière, de bien mériter de la France et de la République. »

Elle pensera, avec les trois groupes républicains du Sénat, qui ont repoussé la demande de dissolution : « que la réélection des 363 députés qui ont voté l'ordre du jour du 19 juin contre le « ministère présidé par M. le duc de Broglie, est un devoir civique et s'impose au pays comme s'est imposée, en 1830, la « réélection des 221. »

E. Carrey, Charpentier, Joly (Albert), Journault, Langlois, Lebaudy, Rameau, Renault (Léon),

Anciens députés du département de Seine-et-Oise;

Féray, Gilbert-Boucher, Say (Léon),

Sénateurs du département de Seine-et-Oise;

Barthélemy-Saint-Hilaire, Calmon, Carnot, Scherer,

Sénateurs inamovibles, anciens députés

du département de Seine-et-Oise;

Valentin, sénateur, ancien député du dép. de S.-et-O.

Répartition des classes, du 1^{er} juillet au 31 décembre 1877, dans les armées active, territoriale et leurs réserves (2^e semestre 1877).

I. — Armée active : Classes de 1872, 1873, 1874, 1875, 1876.

— Ne trouves-tu pas, mon cher enfant, dit-elle un jour à son fils, que Lise a des goûts bien relevés pour une simple ouvrière ?

— Elle a, en effet, ma mère, des sentiments d'une délicatesse exquise.

— Trop, peut-être, et nous pourrions avoir eu tort de les lui inspirer.

— Tort, nous ! répéta avec feu le jeune docteur; mais ces sentiments elle les avait dans son cœur, nous n'avons fait que les réveiller.

— Soit; mais où cela la mènera-t-elle ? La voila qui commence à parler anglais, elle a une voix charmante et étudie la musique avec ardeur. Elle est comme en extase en entendant lire des vers. Ses manières ne sont pas celles d'une ouvrière, pas plus que son langage; malgré la simplicité de sa mise, elle est élégante et distinguée par sa tenue; elle ressemble à une grande dame déguisée.

— Tout cela est vrai, très-vrai, ma mère; mais n'a-t-elle pas un excellent cœur ?

— Un cœur d'or !

— N'est-elle pas toujours attentive, dévouée, reconnaissante avec vous ?

— Au point qu'il me manque quelque chose quand elle n'est pas là.

— N'a-t-elle plus sa modestie des premiers jours ?

— Sans doute, aussi le mal n'est pas là.

— Eh bien ! où est-il alors ?

— Le mal est qu'elle est sans fortune et que ses goûts ne cadrent guère avec sa position; le mal est qu'elle ne saurait épouser un ouvrier.

— La marier avec un ouvrier ! s'écria sir Elburne;

II. — Réserve de l'armée active : Classes de 1868, 1869, 1870, 1871.

III. — Armée territoriale : Classes de 1863, 1864, 1865, 1866, 1867.

IV. — Réserve de l'armée territoriale : Classes de 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862.

Nota. — Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés, ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

— Armée territoriale. — L'article qu'on va lire et que nous empruntons à l'*Avenir militaire* ne saurait trop avoir de publicité, vu le très-grand nombre d'intéressés auxquels il s'adresse. C'est pourquoi nous engageons nos confrères à le reproduire comme nous. Plus il sera répandu, mieux cela vaudra.

Nous laissons la parole à la feuille parisienne :

« Nous constatons de nouveau, d'après nos correspondants, que dans un certain nombre de communes trop considérables, beaucoup d'hommes de l'armée territoriale, invités à déposer leurs livrets, dans les maires, pour être rectifiés, ont négligé de remplir cette formalité, malgré les publications faites sur la voie publique. D'autres communications, également adressées par le même moyen aux hommes de l'armée territoriale, sont, dans certains villages, complètement ignorées de la moitié au moins des intéressés, quand elles ne le sont pas de tous; et cela malgré les précautions prises par l'autorité en vue de donner à ces avis le plus de publicité possible, par un choix judicieux de jour, d'heure et d'endroit fixés pour les publications.

« Nous croyons bien faire en proposant un moyen simple d'attirer l'attention du public sur les publications spécialement relatives à l'armée territoriale. Notre moyen consisterait : 1^o dans l'emploi d'un petit drapeau sur lequel seraient imprimés les mots *Armée territoriale*; 2^o dans l'adoption d'une batterie particulière, le rappel, par exemple. En n'employant ces deux systèmes que pour les communications ayant trait au service de l'armée territoriale, on habituerait peu à peu nos populations des campagnes à prêter l'oreille lorsque le tambour de ville, qui pourrait fixer le petit drapeau en question à son instrument, ferait la batterie convenue. La vue seule du drapeau suffirait, croyons-nous, pour faire cesser l'indifférence générale, causée en grande partie par cette considération que la plupart des communications officielles, ordinairement n'intéressent qu'une faible partie de la population.

« Le cultivateur, aux champs au moment de la batterie et de l'apparition du petit drapeau, serait, à son retour, informé par les siens ou par les voisins qu'un avis de l'autorité militaire a été publié; si on n'avait pas suffisamment compris cet avis, ce qui arrivera bien quelquefois, il serait au moins prévenu qu'il lui importe d'aller se renseigner à la gendarmerie ou ailleurs.

« Quant à la gendarmerie elle-même, nous croyons qu'elle ne serait pas fâchée de cette innovation peu coûteuse; cela lui éviterait bien des corvées et bien des courses dans les campagnes, nécessitées par des désobéissances inconscientes de la part des paysans.

« Le service territorial n'est pas encore entré dans nos mœurs; il s'agit de ne rien négliger pour en rendre l'exercice facile et régulier. Pour cela, rien n'est aussi utile que de pouvoir bien renseigner chacun sur ce qu'il a à faire. Si après cela on rencontre des manquements, on est sûr au moins de ne se trouver qu'en face de mauvaises volontés qu'on peut réprimer, par les voies disciplinaires, sans regrets aucuns. »

Nouvelles et faits divers.

— Par décret du président de la République, en date du 25 juin 1877, des grâces, commutations ou réductions de peine, ont été accordées à quarante-huit individus condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection de 1871.

— L'arrestation, à Paris, de trois personnages politiques d'Espagne, MM. Ruiz Zorilla, ex-président du conseil, Munoz et le général Lagunero, fait en ce moment beaucoup de bruit dans le monde politique. Cette arrestation a été opérée samedi et se rattache, croit-on, à une conspiration contre le roi Alphonse. Les faits seraient assez graves pour motiver l'extradition.

Une perquisition opérée aux domiciles des détenus a amené la découverte et la saisie de papiers importants.

est-ce que cela est possible maintenant, elle serait trop malheureuse !

— Et lui, donc !

Sir Elburne n'avait pas entendu sans éprouver un singulier tressaillement l'hypothèse très-admissible cependant du mariage de Lise avec un ouvrier. Son cœur s'était révolté contre cette idée, et cette fois, à ce qu'il avait éprouvé, il comprit qu'il aimait sa protégée; si se l'avoua, mais il n'osa le dire à sa mère, non pas parce qu'il craignait les sévères remontrances de celle-ci, mais il avait encore au fond du cœur un reste d'orgueil, de respect humain, qui venait combattre cet amour. Il rougissait intérieurement en songeant à l'origine honteuse, à la position infime de Lise, et ces scrupules, dernières résistances qu'il opposait à son amour, étaient justes.

Heureusement le cœur est habile en matière de capitulation de conscience, et, en pareille circonstance, il ne s'agit que d'avoir l'air de se laisser forcer la main.

Il y a toujours un peu de machiavélisme dans l'amour. Or sir Elburne était à moitié chemin dans cette voie difficile. Sa mère avait reconnu que Lise était charmante, qu'elle serait malheureuse avec un ouvrier. Elle avait même avoué, l'inconsciente mère, que la présence de la jeune fille était un bien pour elle; il ne s'agissait plus que de rendre cette présence indispensable, et une fois ce but atteint, le problème était à moitié résolu.

Dès le lendemain, en déjeunant, sir Elburne commença l'attaque par une manœuvre stratégique d'une grande habileté. Il se montra préoccupé, inquiet. Sa mère, qui ne s'occupait que de lui, l'interrogea, et il

Le prix biennal — Les cinq sections de l'Institut se sont réunies mercredi dernier, à deux heures et demie, pour discuter les conclusions du rapport présenté par l'Académie des beaux-arts et relatif au prix biennal de 20,000 francs.

Les deux candidats présentés étaient M. Vaudremer, architecte, et M. Chapu, sculpteur. Ils ont obtenu, au huitième tour de scrutin, le premier 18 voix, le second 20 voix.

En conséquence, le prix biennal de 20,000 francs a été décerné à M. Chapu, l'auteur de *Jeanne d'Arc*, du monument de Regnault et de la statue de Berryer.

— Devant la première chambre de la cour d'appel ont été amenés hier les nommés Déon et Lamoureux, pour entendre la lecture de l'entérinement des lettres de grâce qui ont commué en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre eux par la cour d'assises de Seine-et-Oise, pour assassinat suivi de vol qualifié.

— A la distribution annuelle des prix aux élèves sages-femmes de la Maternité de Paris, M^{lle} Marie Foucher, âgée de vingt ans, élève aux frais du département de Seine-et-Oise, a obtenu le premier prix pour la théorie et la pratique des accouchements.

— Le sieur Janvrot, facteur local à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), a déposé entre les mains du maire une montre en or, avec chaîne sautoir, qu'il avait trouvés en exécutant son service.

— On sait que la ville de Paris revendiquait comme étant de sa propriété cinq tapisseries représentant des sujets tirés de la légende de Saint-Gervais et de Saint-Protais, qui se trouvaient dans l'église de Saint-Gervais, à Paris, et ont été vendues, en avril 1874, par la fabrique, à M. Recappé, marchand de curiosités, qui en a rétrocédé diverses parties. Ces deux derniers soutenaient que ces tapisseries étaient la propriété de la fabrique, qui avait pu valablement en disposer; c'était, du reste, la prétention de la fabrique à l'égard de la ville de Paris. A qui donc appartient le mobilier primitif des églises, et en particulier le mobilier précieux qu'on appelle « trésor » ? Le tribunal de la Seine vient de décider que ces richesses appartiennent aux communes et non aux fabriques en vertu de la loi des 2 et 4 novembre 1789, qui met à la disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques sans distinction. Il déclare les tapisseries revendiquées contre Recappé et Camoudo propriété de la ville de Paris à qui restitution doit être faite, le jugement, pour garantir ces derniers, condamne la fabrique de l'église de Saint-Gervais à rembourser à Recappé la somme de 3,000 fr., montant du prix qu'il a payés les tapisseries.

— L'Union de Vaucluse annonce que le curé de St-Pierre vient de découvrir, dans les combles de son église, un magnifique panneau de près de deux mètres carrés. Il représente l'adoration des bergers. On l'attribue à Pérugin ou à l'un de ses meilleurs élèves. Ce tableau est admirable de conservation. Son coloris est parfait, et il n'a rien perdu de son lustre et de son éclat.

— Voici une excellente nouvelle qui sera accueillie par tout le monde avec joie. Une enquête à laquelle viennent de procéder trois explorateurs de l'Administration de la garantie des vins, établit que dans toutes les régions viticoles de la France, la récolte de 1877 sera une des plus plantureuses de ce siècle; elle dépassera en quantité celle de 1875. On compte 30, 32, jusqu'à 35 raisins sur chaque souche, d'une grosseur sans précédent.

— Voici maintenant des renseignements qui intéresseront les chasseurs : il nous revient de différents côtés que le gibier paraît devoir être abondant cette année. Les premières couvées de perdrix ont toutes réussi. Les secondes auront à souffrir de la fauchaison; cependant, les plus avancées étaient déjà parties lorsqu'on a mis la faux dans les prairies.

Quant aux lièvres, l'hiver, peu rigoureux, a été très-favorable à la propagation de l'espèce. Ils seront nombreux.

— L'article 3 de la loi électorale du 30 novembre 1874 interdit formellement « à tout agent de l'autorité politique ou municipale de distribuer des bulletins de vote, professions de foi et circulaires des candidats. »

Ce même article 3 porte que « pendant la durée de la période électorale les circulaires et professions de foi signées de candidats, les placards et manifestes électo-

répondit que, forcé de s'absenter pendant deux ou trois jours, il s'inquiétait de la laisser seule.

— N'est-ce que cela, mon cher fils ?

— N'est-ce pas assez, donc ?

— Sans toi, je m'ennuie à mourir, c'est vrai.

— Vous voyez bien; et puis, vous pouvez être indisposée.

— Tranquillise-toi, il y a moyen de tout concilier... Je puis prendre Lise avec moi.

— Au fait, vous avez raison; je n'y avais pas songé !

Le traitre n'avait songé qu'à cela.

Le soir même, M^{me} Elburne alla chercher Lise, à la grande joie de celle-ci, et sir Elburne partit le lendemain matin. Il s'installa à quelques lieues de Paris, et resta trois jours absent, quel qu'il lui en coûtât. Quand il revint, M^{me} Elburne était dans le ravissement : Lise avait fait merveille; guidée par sa seule reconnaissance, elle s'était innocemment faite la complice de sir Elburne.

Le résultat de cette épreuve fut que la mère du docteur s'entendit avec la maîtresse lingère pour que Lise vint coucher chez elle tous les soirs, puis qu'elle y vint prendre ses repas, et un soir M^{me} Elburne dit à la jeune fille qu'elle avait pris la douce habitude de tutoyer :

— Au fait, mignonne, pourquoi n'apporterais-tu pas ton ouvrage ici ?

Ce soir-là, sir Elburne embrassa sa mère plus affectueusement que de coutume encore, et Lise, retirée dans sa chambre pleura de bonheur.

E. DE LYDEN.

(La suite au prochain numéro.)

raux signés d'un ou de plusieurs électeurs pourront, après dépôt au parquet du procureur de la République, être affichés et distribués sans autorisation préalable. »

L'article 4 de cette même loi réduit à un seul jour la durée de l'ouverture du scrutin.

Maintenant, le scrutin ouvert le matin est dépouillé le soir du même jour.

Les fraudes nocturnes, celles-ci au moins, ne sont plus possibles.

Les faits de corruption impliquent les peines suivantes :

« Quiconque aura donné, promis ou reçu des deniers, effets ou valeurs quelconques, sous la condition, soit de donner ou de procurer un suffrage, soit de s'abstenir de voter, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de cinq cents francs à cinq mille francs. »

Seront punis des mêmes peines ceux qui, sous les mêmes conditions, auront fait ou accepté l'offre ou la promesse d'emplois publics ou privés.

« Si le coupable est fonctionnaire public la peine sera du double. » (Décret organique, art. 38.)

Les faits d'intimidation ne sont pas punis moins sévèrement :

« Ceux qui par voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à s'abstenir de voter ou auront influencé son vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cent francs à mille francs ; la peine sera du double si le coupable est fonctionnaire public. » (Décret organique, 2 fév. 1852, art. 39.)

L'article 291 du Code pénal ne prohibant que les associations composées de plus de vingt personnes, rien ne s'opposera à ce qu'il se forme dans chaque canton, tout au moins dans chaque arrondissement, un comité de vigilance électorale à l'effet de surveiller, de vérifier, de constater, d'instruire tous les actes de fraudes et de tentatives de fraude, de corruption et de tentatives de corruption, d'intimidation et de tentatives d'intimidation, qui pourraient être commis.

— Un des abonnés de l'Estafette de la Haute-Saône signale un phénomène bien curieux.

L'une de ses poules lui a donné un œuf de la grosseur de ceux d'une oie. Comptant y trouver deux embryons, comme le cas se produit d'ailleurs assez souvent, notre abonné brisa la coquille, mais quel ne fut pas son étonnement lorsqu'après avoir brisé la coquille il vit un seul jaune et un autre œuf flottant dans l'albumine de celui-ci et gros comme un œuf ordinaire de poule. L'enveloppe calcaire du dernier est complète, elle n'a point encore été brisée. Nous ne croyons point qu'on ait eu à enregistrer jusqu'ici un semblable phénomène.

— On lit dans la chronique parisienne du Constitutionnel, signée par Bachaumont :

En dépit de la guerre d'Orient, la société russe et polonaise ne le cède en rien, comme atablées, à l'Angleterre. Elle cultive le plus heureusement du monde les menus de choix. Chez le comte P... on racontait, au sujet du feld-maréchal prince Paskiévitich, père de la princesse Volkonaki, qui a fait de Paris sa seconde patrie depuis nombre d'années, et grand-père de la charmante princesse Kourakine, un trait qui mérite d'être noté.

C'était pendant le siège de Varsovie. Le maréchal avait ordonné de diriger sur un point qui l'incommodait dans ses opérations, une grêle d'obus et attendait avec impatience le résultat du feu.

Le résultat n'arrivait pas ; le tir devait être mauvais : ses ordres réitérés ne produisaient aucun effet. Le comte Paskiévitich — il ne devint prince, je crois, que par la prise de la ville — enleva son cheval et se précipita à fond de train sur la proéminence où fonctionnait la malheureuse batterie.

— Quel est l'imbécile qui commande ici ? demanda-t-il.

— C'est moi, répondit un officier qui s'était approché du maréchal.

— Eh bien ! capitaine, je vous dégraderais, puisque vous ne savez pas votre métier ; vos obus n'agissent pas.

— C'est vrai, répliqua le capitaine ; mais c'est parce qu'on m'en a envoyé de mauvais qui n'éclatent pas.

— A d'autres, monsieur, à d'autres. On ne me prend pas avec de semblables billevesées ; ce soir, vous passerez en jugement.

Le capitaine alors prit froidement un obus dans le tas préparé, alluma la mèche, puis posant dans la paume de sa main le projectile fumant, il le présenta au maréchal.

— Voyez vous-même, dit-il.

Le maréchal, sans s'émouvoir, croisa ses bras sur son dos, et se mit avidement à regarder.

Il se fit alors un silence solennel. Les deux hommes restèrent immobiles et attendirent que la mèche s'éteignît.

Quand elle fut éteinte, le capitaine jeta l'obus à terre, et le maréchal, après avoir proféré sourdement les mots : « C'est vrai ! » piqua des deux et s'élança dans la mêlée pour prendre de nouvelles dispositions ; seulement le soir il avait envoyé au capitaine la croix de l'ordre de Saint-Wladimir, comme il avait droit de le faire sur le champ de bataille.

— Une vieille histoire, mais assez drôle, rapportée par le Journal amusant :

On racontait au café de Suède que, par un été torride, Rosambeau, qui jouait le rôle de Louis XI, dans la pièce de Casimir Delavigne, avait supplié son directeur de le laisser entrer en scène sans son épais manteau de fourrure, dont le poids lui était insupportable. Mais l'impresario, qui comptait beaucoup sur l'effet de ce costume, constituant à peu près à lui seul toute la mise en scène, s'était montré impitoyable.

A chaque acte, nouvelle demande de Rosambeau, nouveau refus.

Enfin, au dernier acte, l'artiste n'y tenant plus, s'avisait d'un singulier expédient.

Il entre en scène, va droit à un seigneur et l'apostrophe ainsi :

De grâce, enlevez-moi cette épaisse fourrure : Mon sang écoule et bout sous cette couverture.

Qui fut penaud ? Ce fut le directeur, qui jouait justement le rôle du seigneur, et qui, démonté par tant de

sang froid, débarrassa lui-même du pesant manteau l'ingénieux cabotin.

— L'Événement raconte comme quoi les comédiens en voyage ne sauraient échapper à l'incognito :

J'ai connu un observateur qui prenait le plus grand plaisir à diagnostiquer sur la figure de tous les cochers qu'il rencontrait, leur profession précédente.

Un jour que, se promenant sur le boulevard avec un ami, il examinait du coin de l'œil un cocher endormi sur son siège, en tête de la station :

— Gageons, lui dit-il, que voilà un ancien comédien.

— Allons donc, reprit l'autre, pas possible.

— Parbleu ! vous allez voir.

Et s'arrêtant court :

— Au rideau ! cria-t-il à l'automédon.

Le cocher tressaillit, mais repréant aussitôt possession de lui-même, il feignit de n'avoir rien entendu.

Alors le plaisant, sur un ton plus élevé et quelque peu impérieux :

— Eh quoi ! n'entends-tu pas la reine qui l'appelle ?

Cette fois, le cocher, comme piqué au vif, se redressa, et, regardant son interlocuteur en face :

— Un mot, un mot encore, et je vole vers elle, répliqua-t-il à son tour.

— Eh bien, que vous disais-je ? remarqua le promeneur enchanté. Il me répond. Je vais lui parler dans sa langue : « Sous ton char, ô Nestor, fais voler la poussière ! »

Le cocher ne répliqua mot ; mais, descendant de son siège, il ouvrit la portière de sa voiture. Les deux amis montèrent et se firent conduire à l'endroit indiqué. Arrivé là, on s'arrêta. Le malin voyageur descendit, paya la course et, lui donnant vingt sous de pourboire promis, celui-ci dit :

— Menez tous les voyageurs qui vous prendront avec la même célérité et vous saurez ce que c'est que les applaudissements.

— Vous croyez donc que je n'en ai jamais conquis ?

Et, sortant de la boîte située sous le siège un carton caché entre deux sacs d'avoine, il en tira... une couronne de laurier d'or sur laquelle on pouvait lire :

AU GRAND MESNARD

Les abonnés du Théâtre de Chartres.

A la campagne. — On nous servit, vers six heures, une immense jatte de soupe au lait. — Tout le monde se rua sur ce potage helvétique, excepté un aimable enfant de cinq ans, qui déclara qu'il se réservait pour le dessert. — On insista : le jeune homme se défendit avec politesse, mais avec fermeté. La soupe mangée, l'enfant fut interpellé par sa mère : — Edmond, tu es donc malade ? C'est étonnant, tu aimes beaucoup le lait ; pourquoi n'as-tu pas voulu manger de cette soupe ? Voyons, manges-en un peu...

— Non...

— Pourquoi, mon chéri ?

— Parce que...

— Parce que quoi ?

— Eh bien !... parce qu'il y a un crapaud dans le fond.

Emoi général ! On sonde la soupière, on y trouve le cadavre d'un imprudent crapaud qui, au moment où la cuisinière déposait le vase sur le seuil de son officine, avait sauté dans le lait bouillant.

Le père du jeune révélateur se tourne alors vers son fils avec colère :

— Petit imbécile, pourquoi n'as-tu pas parlé plus tôt ?

— Dame, répondit l'enfant, je sais que maman a peur des crapauds, et je ne voulais pas l'effrayer.

— Trois assassins. — Nous lisons dans le Journal de Belfort, numéro du 23 juin :

Deux crimes, commis à un jour de distance, par des Italiens employés aux travaux du chemin de fer de Belfort à Delle, ont profondément ému nos populations. Dimanche soir, vers huit heures, deux de ces ouvriers, les nommés Soldavini (Pierre) et Regalia (Joseph), qui prenaient pension chez le sieur Martin, propriétaire et adjoint à Charmois, se prirent de querelle. Malgré les efforts de deux de leurs camarades, à un moment donné, ceux-ci, sans avoir aperçu aucune arme, furent tout surpris de voir Soldavini couvert de sang.

Regalia prit la fuite et l'on suppose qu'il a franchi la frontière suisse. Quant au blessé, on le porta dans sa chambre et là on constata qu'il avait reçu quatre blessures fort graves.

Le second crime, beaucoup plus grave, a été commis le lendemain à Meroux. On raconte que, pour une affaire de fort peu d'importance, qui eut lieu il y a quelques semaines, et où un Italien avait tous les torts, celui-ci, quoique ayant quitté le chantier, réussit à surexciter ses compatriotes contre l'entrepreneur et son fils.

Quoi qu'il soit, lundi soir, vers neuf heures, six ouvriers piémontais rencontrèrent, à cinquante pas de chez lui, le nommé Hennequin (Jules), âgé de trente ans, marié, natif de Héricourt, et parent de l'entrepreneur, et là, sans rime ni raison, l'un d'eux frappa ce jeune homme d'un coup de couteau dans l'aîne : la victime de cet odieux attentat, soutenue par un habitant de la commune, put faire encore quelques pas et tomba pour ne plus se relever ; l'artère fémorale avait été tranchée et l'hémorragie avait amené promptement la mort.

Mais là ne devait pas s'arrêter les exploits criminels de cette soirée. Un peu plus loin, le nommé Maurer (Jules), âgé de 27 ans, journaliste, célibataire, né à Moval, se trouvait sur le seuil de son habitation, passant quatre Italiens. Etaient-ce quatre des six dont l'un avait frappé le malheureux Hennequin ? On a tout lieu de le supposer.

L'un des quatre appela Maurer et lui demanda une cigarette. Je n'ai ni tabac, ni papier, répondit Maurer. N'importe, lui répliqua-t-on, viens ici ; il s'approche sans défiance, mais à peine est-il près des Italiens que ceux-ci l'entourent et le frappent de leurs couteaux. Maurer tombe avec sept blessures, quatre sur le devant du corps et trois derrière. On le porte sur son lit, le docteur Petitjean, de Belfort, constata le lendemain que ses blessures étaient fort graves. Quant aux auteurs de ces abominables méfaits, on ne sait encore s'ils sont sous la main de la justice ; on a fait six arrestations, mais les individus arrêtés prétendent que le principal criminel se serait enfui en Allemagne ou en Suisse.

TARN. — Il y a douze jours, dit le Journal de Lavaur, une jeune paysanne, de mœurs équivoques, mit au monde un enfant bien constitué. Pour se débarrasser de ce malheureux petit être, on l'enferma vivant dans une marmite pleine d'eau, en lui coupant les articulations pour l'y faire entrer. On le fit ainsi bouillir à petit feu, et quand le tout fut réduit en pâte, on pétrit ou l'on gacha les os et les débris humains avec de la boue ou de la terre détrempée, et on les enterra dans un champ, où on les a découverts.

M. Treneuil, juge d'instruction, et M. Guézo, procureur de la République, assistés de M. le docteur Bernet, médecin au rapport, escortés de la gendarmerie, se sont transportés à Montgey. La fille a fait les aveux les plus complets. La mère et la fille ont été transportées à la maison d'arrêt de Lavaur. Détail non moins horrible : ces mégères ont, le soir même, fait cuire leur soupe dans la même marmite où l'on avait fait bouillir le malheureux enfant vivant encore !

Connaissances utiles et recettes diverses.

— Par ces fortes chaleurs, il peut arriver aux ménagères les plus soigneuses que les viandes achetées de la veille contractent pendant la nuit un petit goût désagréable. Voici un moyen aussi simple qu'efficace de faire passer ce goût :

Mettez les viandes dans l'eau bouillante et lorsqu'elles seront prêtes à écumer prenez un ou deux gros charbons bien solides, allumez-les, et lorsqu'ils seront embrasés de toutes parts, jetez-les dans l'eau bouillante où est la viande. Dès que le charbon est éteint, retirez-le, puis ôtez la viande pour vous en servir. Le mauvais goût sera passé.

En jetant un charbon ardent dans du bouillon qui commence à passer ou à s'aigrir dans l'instant où il est en ébullition, on obtient le même effet.

— Les fraises. — Voici un procédé de conservation des fraises que recommande le Bulletin de la Société pratique d'horticulture du Rhône. Après avoir été recueillies de grand matin, un peu après que la rosée est ressuyée, elles doivent être étalées en couche mince sur une claie, un tamis, un fond de panier en osier, qu'on recouvre de feuilles de vigne et qu'on place dans une cave, au-dessus d'un vase contenant de l'eau fraîche. Les fraises les plus rebelles à la conservation, qui se fanent et fermentent rapidement, se tiendraient longtemps fraîches, avec ce procédé d'une grande simplicité.

VARIÉTÉS

Un agriculteur bienfaisant.

La Société d'Encouragement au Bien vient d'honorer d'une récompense méritée un homme dont la bienfaisance s'est fait apprécier jusque dans notre arrondissement.

L'année dernière, à pareille époque, la petite ville d'Angerville élevait un monument à la mémoire du célèbre agronome Tessier. Une fête magnifique avait été organisée à cette occasion. Un agriculteur qui avait généreusement souscrit pour l'érection du monument, écrivit à M. Heuzé, inspecteur de l'agriculture, organisateur de la fête : « Il faut qu'à Angerville, le jour de l'inauguration du monument de Tessier, tout le monde puisse être en fête. Veuillez m'envoyer les noms de toutes les familles pauvres. » On les lui envoya et, le jour de la fête, tous les pauvres d'Angerville reçurent un excellent gigot. Eh bien ! c'est ce restaurateur agriculteur que la Société d'Encouragement au Bien a su aller trouver dans sa modeste pratique du bien pour le récompenser. M. Bignon ne voulut pas d'abord recevoir une récompense qui lui paraissait donner à des actions toutes naturelles pour lui, un relief qu'elles ne méritaient pas. Mais, bon gré mal gré, il fallut se soumettre. Il ne s'appartenait plus, il appartenait à l'humanité, à la Société Nationale d'Encouragement au Bien. Et nous devons à M. Honoré Arnoul, secrétaire de cette Société, une excellente notice biographique qui fait connaître le trop modeste agriculteur, qui voulait dérober ses bienfaits :

« Qui ne connaît à Paris ce bel établissement qu'on appelle le Café Riche ? M. Bignon en est le propriétaire.

A treize ans, il devenait orphelin, et chef d'une famille composée de trois jeunes frères.

Il prit la direction de la ferme jusqu'à l'expiration du bail et secondait en même temps sa mère dans le travail de l'auberge qu'elle tenait pendant que le père s'occupait de cultures.

Plus tard il vint à Paris, avec la pensée d'utiliser son courage d'une façon plus efficace au profit de la famille dont il se sentait l'unique soutien, le chef responsable et qu'il voulait conduire au bien par l'exemple d'un travail persévérant.

C'est alors qu'il commença l'apprentissage d'une vie toute d'abnégation, de labeur et de sacrifices ; il se plaça garçon de restaurant. Ce qu'il gagnait servait à élever ceux qui étaient restés à la maison paternelle privée de son chef naturel.

Comprenant combien son instruction, interrompue par des malheurs de famille, était chose nécessaire, indispensable, il consacrait une partie de ses nuits à l'étude. Il apprend, aidé des conseils de personnes dont sa conduite courageuse et honnête avait excité l'intérêt et provoqué l'estime, tout ce qui lui est utile de savoir dans les diverses branches des connaissances humaines.

Il se maria à vingt-sept ans, prit la direction du célèbre café Foy, qui devint bientôt sa propriété, et dont il sut faire le rendez-vous des plus grandes illustrations parisiennes.

Quelques années s'écoulaient pendant lesquelles M. Bignon perdit successivement plusieurs enfants. Prenant alors une grande détermination, il se retira dans les champs aimés de son enfance et redevint cultivateur. Il acquit des terres incultes, des bruyères et des marais, les fit défricher et assainir. Il étudia patiemment les méthodes nouvelles, associa ses colons et ses métayers à ses expériences et à ses profits, releva leurs maisons délabrées, leur enseigna l'hygiène, source de santé, de bien-être et de dignité. C'est ainsi qu'il transforma graduellement l'esprit et le moral des travailleurs agricoles en leur procurant l'aisance et même la fortune par le travail intelligent et rémunérateur.

Ce fut une transformation complète, merveilleuse,

qui exerça dans toute la contrée une salutaire influence.

Après avoir réorganisé la bonne et vieille institution du métyage qu'il débarrassa de tous ses abus, il conduisit à bien tout son plan d'améliorations agricoles et afin de surveiller par lui-même l'éducation de ses trois fils dont il veut faire des hommes utiles, il revient à Paris en 1858.

Ne pouvant rester inactif, il achète le Café Riche, et l'agronome du département de l'Allier partage dès lors son temps entre la direction de cette grande maison et la conduite de ses importantes exploitations agricoles.

Rue Le Peletier, ses aptitudes sont telles, qu'avec le concours de nos meilleures notoriétés agricoles, il réussit à faire de cette maison le centre de l'agriculture française, le plus important et en même temps le plus utile qui existe.

Poursuivant quand même son programme de moralisation et de civilisation par le travail de la terre, il crée des écoles, fonde des bibliothèques, et encourage les familles des paysans à faire instruire leurs enfants, puisqu'en ce moment même trente-cinq d'entre eux sont entretenus, dans les écoles de l'Allier, par ses soins. Depuis longtemps déjà, à Theneuille, l'instruction est gratuite pour les enfants des travailleurs du pays.

En 1868, à la suite de l'Exposition universelle, la croix de la Légion d'honneur fut attachée sur cette noble poitrine. C'était justice !

Pendant la guerre de 1870-1871 la conduite de M. Bignon fut admirable.

Sa maison a été le refuge des orphelins et de toute une colonie de nos malheureux frères d'Alsace-Lorraine ; il en a secouru un grand nombre et a contribué à leur assurer un avenir, en leur procurant du travail.

Pendant qu'avec son jeune fils, il prenait — gardien national volontaire — part à la défense de la ville assiégée, sa femme et ses jeunes enfants, séparés de lui par l'invasion, pourvoyaient à Theneuille aux besoins des familles dont les pères ou les enfants étaient partis pour la défense nationale.

Au régiment, on leur envoyait, chaque mois, une somme destinée à soutenir et à réparer leurs forces.

Au retour, ceux qui avaient le plus souffert, recevaient des mains des enfants de M. Bignon, chacun un champ tout ensemencé dont ils n'avaient qu'à lever la récolte, et recevaient aussi des mains de M. Bignon, dans un diner de famille, l'acte de donation, préparé d'avance par le notaire, et qui les rendait ainsi propriétaires d'un morceau de cette terre française qu'ils venaient d'essayer de défendre contre l'étranger.

Sa réputation agricole a une valeur incontestée en France et à l'étranger.

Les grandes récompenses dans les expositions et concours internationaux attestent, la presse agricole et scientifique a depuis longtemps constaté ses mérites.

Si le hasard vous conduit un matin devant le Café Riche, vous verrez tous les jours un homme heureux faisant entasser dans un fourgon des provisions de toutes sortes.

Cet homme, c'est M. Bignon !

Le fourgon, c'est celui des Petites-Sœurs-des-Pauvres.....

Nous n'ajouterons rien.....

Qu'il soit béni et honoré de tous, cet homme arrivé par son travail, qui a consacré sa vie et son argent au soulagement des malheureux et au grandissement moral de la société.

C'est pourquoi nous lui offrons, au nom de l'humanité reconnaissante, la grande Médaille d'honneur de première classe. »

Qui ne pourrait applaudir à cette glorieuse marque d'estime ? Ils sont rares les hommes qui, arrivés par eux-mêmes à la fortune, n'oublient pas leur origine et ne deviennent pas des vaniteux. C'est le fait d'une grande âme et d'une grande intelligence d'employer sa richesse à développer son esprit et son cœur, et de se souvenir de ceux qui n'ont point été heureux dans le voyage. Chacun ici-bas a sa noblesse. Celle que M. Bignon a su conquérir est un magnifique héritage pour ses excellents fils. Ils n'oublieront pas, nous en sommes sûrs, que noblesse oblige.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 5,215 fr., versés par 64 déposants dont 14 nouveaux.

Il a été remboursé 1,695 fr.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,657 fr., versés par 23 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 1,538 fr. 30 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,106 fr., versés par 10 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 690 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 3,260 fr., versés par 17 déposants dont 4 nouveaux.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 990 fr., versés par 5 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 1,170 fr.

Objets trouvés. — Objets perdus.

Le 30 juin dernier, les dames Lousstanau, rue de la Tannerie, et Martin, cultivatrice à Granville-Gaudeville, ont trouvé, rue de l'ancienne-Comédie, un porte-monnaie contenant 20 fr. 70 c., qu'elles ont déposé au bureau de police, et qui a été réclamé et rendu à son propriétaire.

Le 2 du courant, le sieur Hamouy, clerc de notaire, a trouvé, petite rue St-Antoine, une paire de bottines en étoffe noire, que l'on peut réclamer au bureau de police.

Le même jour, dans l'après-midi, M^{me} Onachée, demeurant rue Saint-Jacques, a perdu un petit chien ratier, sous poil noir et feu, le dessous du cou blanc, âgé d'un an et répondant au nom de Fadet. Le rapporter contre récompense.

— Il a été trouvé, lundi dernier, un Chien épagneul blanc, tacheté de marron.

S'adresser, 7, rue Saint-Jacques, à Etampes.

PHOTOGRAPHIE RICHOU

A ÉTAMPES, RUE DAMOISE

Photochromie, Nouveau procédé inaltérable.

SPECIALITÉ DE CARTES ÉMAILLÉES.

M. PERSENT, négociant à Etampes, rue de la Tannerie, n° 11, demande un Apprenti pour la mercerie et la bonneterie.

LOUIS LEVY DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LEVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, le Samedi 7 et Dimanche 8 Juillet. Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 3 Juillet. — TALLEREAU Louiso-Rosalie, rue du Puits-de-la-Chaine, 8. — MICHAU Louise-Ernestine, place Saint-Gilles, 4er. — 5. JARRY Louise-Marie-Augustine, rue de l'Hospice, 10.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : BOUCHER Paul, 24 ans, garçon boucher, rue Evcard, 7; et D^{me} GRENNIER Alphonsine-Mélanie, 23 ans, sans profession, à Livry (Seine-et-Oise).

DÉCÈS.

Du 30 Juin. — BAUDET Pauline, 27 ans, femme Desgouillons, rue Basse-de-la-Foulerie, 18. — 6 Juillet. LENOIR René-Magloire, 8 ans, rue Saint-Jacques, 69.

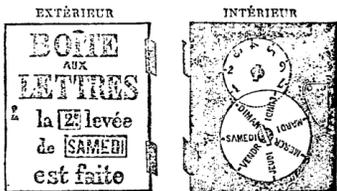
Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

Nouvel appareil indicateur des levées des boîtes aux lettres urbaines et rurales.

L'administration générale des Postes a introduit une importante amélioration dans les boîtes aux lettres des villes et des campagnes.

Cette amélioration consiste dans un appareil indicateur du numéro d'ordre de chaque levée successive et du jour de la semaine (dit : Système Thiéry).

Le nouvel indicateur, dont beaucoup de communes sont déjà pourvues, se compose de deux cadrans mobiles fixés au moyen d'écrans et se desserrant à volonté. Ces cadrans portent inscrits sur les deux faces : le plus grand, les jours de la semaine; le plus petit, des numéros d'ordre destinés à faire connaître les levées successives. Sur le devant de la porte des boîtes sont pratiquées des ouvertures par lesquelles les indications des cadrans sont reproduites de l'intérieur à l'extérieur, où elles se combinent avec l'inscription.



et permettent au public d'être exactement renseigné au moment de mettre une lettre à la boîte.

Telle est la description de l'indicateur Thiéry.

Depuis 1856, les levées des boîtes étaient indiquées au moyen d'une étiquette en papier; mais ce système, peu commode, était en outre insuffisant, surtout pour les boîtes rurales que les facteurs lèvent plusieurs fois par jour.

L'indicateur Thiéry, en remédiant à cet inconvénient, rendra un service notable aux populations rurales, qui pourront désormais être fixés sur le passage du facteur et sur le jour du départ de leurs correspondances. Il s'adapte à toutes les boîtes actuelles, sans autre frais que celui du prix de la porte.

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue St-Roch. — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an : 50 francs. Départements : 8 fr. 50

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE JUILLET 1877.

Géographie. Les Bulgares, par Smith. — Nouvelles. Le Bois de la Souffrière, par Anais Ségalas. — La Curie romaine par Armand Dubarry. — Variétés. Le Carnaval, par Etienne Marcel. — Récits d'Autrefois. Les Deux Coucy, par A. Genevay. — Chronique et Salon, par A. de Villeneuve.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 28 juin au 4 juillet inclus.

Table with columns: NOMS des Bouchers et Charcutiers, Taureaux, Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, TOTAL.

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi. NARGASSIES.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 7 Juillet 1877.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1835, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécialement autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-15

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalessière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIERE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdités, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropsie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et de femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castle-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréon, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure n° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 1 1/2 kil., 10 fr. — Les Biscuits de Révalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Révalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco en France. — DÉPÔTS à Etampes, chez THAUMAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIRON, épicier, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

ANNONCES

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE, Notaire à Etampes, Le Dimanche 12 Août 1877, à midi,

DE LA FERME DU PETIT-PLESSIS Commune d'Authon-la-Plaine (Seine-et-Oise).

COMPRENANT Très-beaux bâtiments d'habitation et d'exploitation, en parfait état, et 58 hect. 06 ares 05 cent. de Terres et Bois.

Revenu net d'impôts..... 2,800 fr. Réserves et faïssances, évaluées 200 fr.

Total du revenu..... 3,000 fr.

Mise à prix..... 60,000 fr.

BON FERMIER.

S'adresser audit M^e DARDANNE, notaire, dépositaire des titres et du cahier des charges. 3-4

HALLE DE PARIS.

Farines. — 4 Juillet 1877.

Table with columns: Description, Price. Rows include Restant de la veille, Arrivages du jour, Total, Ventes du jour, Restant disponible, Prix moyen du jour.

Grains.

Table with columns: Description, Price. Rows include Blés du rayon, Orges de Beaune, Escourgeons, Avoines noires, Avoines grises.

Pailles et Fourrages.

Table with columns: Description, Price. Rows include La Chapelle, Foin, Luzerne, Regain de luzerne, Paille de blé, Paille de seigle.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte sous signatures privées en date à Etampes du treize mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré,

M. Louis-Eugène BOUDIER a vendu à M. Corade BAUDOUIN le fonds de commerce d'entrepreneur de peinture, vitrerie et magasin de papiers peints qu'il exploitait à Etampes, rue Sainte-Croix, moyennant un prix et aux conditions insérées audit acte.

Les oppositions seront reçues au domicile de l'acquéreur, rue de la Tannerie, numéro 14.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard, Canton d'Etampes (Seine-et-Oise).

FONDS

CHARRON-FORGERON

A Etréchy, canton d'Etampes,

OUTILS, USTENSILES ET MARCHANDISES

EN DÉPENDANT

BOIS EN GRUME ET DE DÉBIT

ET

OBJETS DE MÉNAGE

A VENDRE AUX ENCHÈRES

Par suite du décès de M. DANTAN, successeur de MM. RUÉ,

A ETRÉCHY, GRANDE RUE,

EN LA MAISON QU'IL HABITAIT,

Par le ministère de M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard,

Le Dimanche 15 Juillet 1877,

A midi très-précis.

DÉSIGNATION.

§ I. — FONDS DE CHARRON-FORGERON.

1^o Un fonds de Commerce de Charron-Forgeron, qu'exploitait le défunt sieur Dantan à Etréchy, Grande rue, ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés.

2^o Et le droit pour deux années et demie restant à courir au bail des lieux dans lesquels s'exploite ledit fonds.

Sur la mise à prix de 500 fr.

L'adjudicataire de ce fonds sera tenu de prendre, en sus du montant de l'adjudication et pour l'estimation qui en a été faite dans l'inventaire, les outils et ustensiles en dépendant, estimés 4,425 fr. 50 plus diverses marchandises estimées 1,995 fr. 34

§ II. — BOIS EN GRUME.

1^{er} lot : 9 Frènes et 1 Bouleau. — 2^e lot : 42 Frènes. — 3^e lot : 8 Frènes et 4 Ormes. — 4^e lot : 21 Frènes. — 5^e lot : 1 Acacia, 4 Ormes, 4 Chêne et 5 Frènes. — 6^e lot : 1 Orme, 5 Acacias, 4 Chênes et 6 Frènes. — 7^e lot : 4 Orme, 6 Frènes et 8 Acacias. — 8^e lot : 4 Chêne et 40 Frènes.

§ III. — BOIS DE DÉBIT

Sous un hangar derrière la maison.

1^{er} lot : 28 Morceaux de frêne. — 2^e lot : 46 Morceaux de frêne. — 3^e lot : 43 Morceaux de frêne. — 4^e lot : 46 Morceaux de frêne et 4 Orme. — 5^e lot : 34 Morceaux de frêne et 1 Orme. — 6^e lot : 34 Morceaux de frêne et 4 Orme. — 7^e lot : 94 petits Morceaux de frêne et 4 Orme. — 8^e lot : 34 Morceaux d'orme. — 9^e lot : Madriers gros frènes et ormes. — 10^e lot : 12 gros Frènes et Ormes madriers et 4 Chêne fendu. — 11^e lot : 227 Raies en acacia. — 12^e lot : une Carriole à bras.

§ IV. — OBJETS DE MÉNAGE.

Couchettes, Lits de plume, Traversins, Oreillers, Edredons, Couvertures, Draps, Serviettes, Torchons, Commodes, Armoires, Tables, Pendules, Glaces, Cuivres, Vaisselle, Poterie, Effets corporels, et quantité d'autres Objets.

A CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

La vente des objets de ménage commencera à midi très-précis, et celle du fonds et des marchandises aura lieu à quatre heures.

S'adresser, pour tous renseignements :

A Etréchy, à MM. RUÉ, anciens propriétaires du fonds; Et à Chalo-Saint-Mard, à M^e PASQUET, notaire.



MALADIES DES CHIENS.

La Poudre de Vatin purgative, dépurative, vermifuge et tonique, GUÉRIT et PRÉSERVE. — Le paquet, 1 fr. — Paris, pharm. J. Bonnefon, 44, rue de Poitou. Expéd. franco. — Dépôt chez les principaux pharmaciens et armuriers.

Le Moniteur DES VALEURS A LOTS

Paraissant tous les lundis

FRANC par AN — 52 numéros. Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères sans exception.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.

NOTA. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

HERNIES La CURE RADICALE de cette infirmité si dangereuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre SIMON, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, MM. Bezou et Deschamps, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreux guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie. 24-24

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit.

Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc.

Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.

Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés Renseignements.

PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.



FER BRAVAIS (FER DIALYSE BRAVAIS) Fer liquide en petites concentrations LE SEUL EXEMPT DE TOUT ACIDE Sans odeur et sans saveur Avec lui, disent toutes les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni de diarrhées, ni de flatuosités de l'estomac; de plus, il ne noircit jamais les dents. Seul adopté dans tous les hôpitaux. GUÉRIT RADICALEMENT : ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE DES ENFANTS, etc. C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure plus d'un mois. R. BRAVAIS & C^{ie}, 13, r. Lafayette, Paris, et partout des Pharm. (Se méfier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature. Envoi de la brochure franco.)

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharm.

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include 30 Juin 1877, 6 Juillet 1877, 30 Juin 1877.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 30 Juin au 6 Juillet 1877.

Table with columns: DÉNOMINATION, Samedi 30, Lundi 2, Mardi 3, Mercredi 4, Jeudi 5, Vendredi 6. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 7 Juillet 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1877.